

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

Formation générale des adultes

Programme de formation de base diversifiée

Anglais, langue seconde

PARTICIPER À UNE COLLECTIVITÉ – COURS 1

ANG-3101-2

Juin 2015

Table des matières

Introduction	6
Contenu de l'évaluation	7
Précisions sur le contenu de l'évaluation	8
Les critères d'évaluation.....	8
La maîtrise des connaissances	8
La pondération	8
Les savoirs	9
Spécifications des instruments d'évaluation	10
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée.....	10
La composition de l'épreuve	10
Les outils de collecte de données.....	11
Le matériel autorisé.....	11
Les outils de jugement.....	11
Le seuil de réussite	11
La reprise	11

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et le cours, et ne peut en aucun cas les remplacer lors de la planification des activités d'enseignement.

Toutes les définitions du domaine d'évaluation élaborées après le 30 juin 2014 par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont prescrites. Par conséquent, ce sont les documents de référence servant à l'élaboration de toute épreuve, tant les épreuves ministérielles que les épreuves élaborées par les centres d'éducation des adultes ou par la Société GRICS (BIM). Les DDE permettent ainsi de préparer des épreuves en versions équivalentes et valides à l'échelle provinciale¹.

Par ailleurs, comme le précise la Politique d'évaluation des apprentissages, il est essentiel que l'adulte sache ce sur quoi il sera évalué et ce qu'on attend de lui². Les DDE et les grilles d'évaluation à interprétation critérielle (présentes dans les instruments d'évaluation) pourraient être utilisées à cette fin.

-
1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 55.
 2. *Ibid.*, p. 11.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation³</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orientation et entrepreneuriat • Vivre-ensemble et citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Classe de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se renseigner et renseigner 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anglais, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à une collectivité
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétences disciplinaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Interagir oralement en anglais 2. Réinvestir sa compréhension des textes 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances fonctionnelles • Connaissances linguistiques • Connaissances textuelles
Critères d'évaluation	
<p>Critère d'évaluation de la compétence 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps 1.2. Pertinence du message exprimé 1.3. Articulation cohérente du message <p>Critère d'évaluation de la compétence 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.4. Démonstration de la compréhension via le processus de réponse 1.5. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement 	<p>Maîtrise des connaissances disciplinaires</p> <p>La maîtrise des connaissances disciplinaires suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation des compétences.</p>

3. Les domaines généraux de formation sont formulés exactement comme ils le sont dans le cours, mais la personne qui conçoit l'instrument d'évaluation peut en choisir d'autres.

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les mêmes que ceux présentés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

1.1. Participation adéquate à l'interaction orale en anglais en tout temps	<ul style="list-style-type: none"> • Démontre une aisance certaine dans son discours. • Participe à l'interaction orale.
1.2. Pertinence du message exprimé	<ul style="list-style-type: none"> • Pose des questions factuelles simples et répond à des questions semblables.
1.3. Articulation cohérente du message	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise des structures appropriées à une production orale. • Utilise un vocabulaire et des expressions appropriées au sujet. • Prononce et énonce correctement.
2.1. Démonstration de la compréhension via le processus de réponse	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend et interprète une information factuelle. • Établit des liens entre des faits et des possibilités.
2.2. Utilisation pertinente des connaissances dans une tâche de réinvestissement	<ul style="list-style-type: none"> • Choisit et utilise l'information pertinente. • Adapte la communication au contexte.

La maîtrise des connaissances

Les connaissances sont évaluées en même temps que les compétences, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à l'évaluation des compétences est déterminée conformément au *Cadre d'évaluation des apprentissages* du secteur de la formation générale des jeunes.

Compétence 1, « Interagir oralement en anglais » : 60 %

Compétence 2, « Réinvestir sa compréhension des textes » : 40 %

La pondération des critères d'évaluation est inscrite dans les outils de jugement fournis avec le *Guide de correction et d'évaluation*. L'adulte doit connaître les critères à partir desquels il est évalué et la pondération accordée à chacun d'eux.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation des compétences sont énumérés ci-dessous. L'épreuve doit nécessiter la mobilisation d'un échantillon représentatif des savoirs.

- Connaissances fonctionnelles
 - Se renseigner et renseigner
 - Demander ou fournir des renseignements concrets sur des gens, des lieux, des choses et des activités
 - Trouver et communiquer des renseignements pertinents
 - Comprendre la possibilité ou la capacité de faire quelque chose et en discuter

- Connaissances linguistiques
 - Grammaire et syntaxe
 - Adjectifs : comprendre la différence entre les adjectifs se terminant en *ed* et les adjectifs se terminant en *ing* et les utiliser à bon escient
 - Adverbes : fréquence
 - Conjonctions : coordination
 - Auxiliaires modaux : capacité ou incapacité, possibilité, demandes et énoncés polis
 - Noms : dénombrables ou indénombrables, génitifs, pluriel
 - Prépositions : mouvement, lieu et temps
 - Pronoms personnels, sujets ou compléments, possessifs
 - Verbes et temps : temps simples et progressifs, passé et présent de *to be* (être), futur avec *will* et conditionnel avec *would*
 - Phrases à une proposition : affirmative, négative ou interrogative
 - Formation de questions ouvertes ou fermées
 - Vocabulaire
 - Champs d'intérêt ou besoins (ex. : expériences personnelles, style de vie, lieux et voyage, relations)
 - Vocabulaire lié aux gens, aux lieux, aux choses et aux activités
 - Sémantique
 - Synonymes et antonymes
 - Verbes à particules (inséparables)
 - Phonologie
 - Contractions
 - Intonation dans les questions
 - Prononciations de la terminaison *-ed*

- Connaissances textuelles
 - Cohérence et cohésion
 - Accord : personne, nombre, genre, cas et verbe
 - Organisation des idées : de la question à la réponse
 - Mots charnières : relation spatiale ou direction, relation temporelle ou séquence
 - Organisation des textes
 - Registre de langue
 - Contexte
 - Intention de communication
 - Auditoire

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve comporte deux sections qui peuvent avoir lieu au cours d'une même séance ou s'étaler sur deux séances, mais dans tous les cas, la section qui porte sur l'interprétation doit précéder celle qui porte sur l'interaction.

Durée totale : 90 minutes

Section 1 : Interprétation

Durée : 60 minutes

Section 2 : Interaction

Durée : 30 minutes (26 minutes allouées à la relecture des notes et 4 minutes environ à l'interaction)

La composition de l'épreuve

La situation d'évaluation est composée de quelques tâches au cours desquelles l'adulte demande et fournit des renseignements concrets qui sont contenus dans les textes fournis et qui concernent des besoins et des champs d'intérêt personnels.

Deux ou trois textes informatifs sont fournis pour chaque épreuve; ils servent d'amorce à l'interaction orale. Les textes écrits contiennent environ 200 mots chacun, selon le contexte. Les textes enregistrés ne durent pas plus de deux minutes.

Au cours de la première section, l'adulte :

- lit et écoute les textes fournis (et commande l'enregistrement à loisir).
- dégage le sens des textes à partir des amorces fournies dans le *Cahier de l'adulte*; choisit les renseignements appropriés; se prépare à poser des questions et à répondre à des questions dans le but d'échanger des renseignements concrets sur des gens, des lieux, des choses et des activités; réunit et organise l'information dans les pages du *Cahier de l'adulte* réservées aux notes afin d'être prêt ou prête à la deuxième section (l'enseignante ou l'enseignant rend les pages de notes aux adultes au début de la deuxième section).

Au cours de la deuxième section, l'adulte :

- relit les notes prises dans le *Cahier de l'adulte*;
- interagit individuellement avec l'enseignante ou l'enseignant et, entre autres :
 - échange des renseignements concrets sur des gens, des lieux, des choses et des activités;
 - trouve et communique des renseignements pertinents;
 - comprend la capacité ou l'incapacité de faire quelque chose et en discute.

Pendant l'interaction, l'adulte peut utiliser les notes consignées dans le *Cahier de l'adulte*.

Les outils de collecte de données

Évaluation des compétences 1 et 2

- Interaction orale

Le matériel autorisé

Section 1 : Interprétation

- Dictionnaire anglais*
- Dictionnaire bilingue* (anglais ou autre langue)
- Grammaire anglaise publiée*
- Dictionnaire de synonymes*
- Dispositif d'écoute en lecture seule (l'adulte ne doit pas pouvoir transférer ni reproduire l'enregistrement)

* Version papier seulement.

Section 2 : Interaction

- Pages de notes** du *Cahier de l'adulte*

** Notes schématiques seulement; pas de phrases.

Les outils de jugement

Pour l'évaluation des compétences « Interagir oralement en anglais » et « Réinvestir sa compréhension des textes », la grille d'évaluation à interprétation critérielle (une pour chaque compétence) est l'outil que l'enseignante ou l'enseignant utilise pour porter un jugement. L'interprétation critérielle consiste à comparer les données recueillies avec ce qui est attendu de l'adulte⁴. Les grilles sont annexées au *Guide de correction et d'évaluation* et comportent l'échelle d'appréciation suivante :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Faible
- Très faible

Pour faciliter l'évaluation, il est possible d'ajouter une grille d'évaluation orale au *Guide de correction et d'évaluation* si l'équipe qui a conçu l'instrument le juge faisable ou nécessaire.

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier.

4. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, p. 34.

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 